

Exercice 1 :

a. Quel est le personnage principal de ce passage ? Que veut-il ?

Louis XIV qui a 22 ans (Il est né le 5 septembre 1638) veut exercer le pouvoir seul. Il ne veut plus être entouré de ministres.

b. Que lui répond sa mère ?

La Reine, sa mère, lui répond « Que savez-vous de l'État ? ». Elle lui explique qu'il n'a aucune expérience du pouvoir.

c. En réécoutant le discours de Louis XIV dans cet extrait, recensez les domaines que Louis XIV dit vouloir contrôler.

Louis XIV veut contrôler tous les ministres, toutes les décisions qui seront prises, « Je vous ordonne de ne rien signer, pas même un passeport sans mon commandement ». Il veut fonder l'académie de la danse. Il exclut le prince de Conti et sa mère (Anne d'Autriche, régente du royaume depuis la mort de son mari, le roi Louis XIII, en 1643) du Conseil, l'institution où les décisions politiques les plus importantes sont prises.

d. Au nom de qui affirme-t-il prendre le pouvoir ? Attention, deux réponses sont attendues.

Il affirme être le représentant de Dieu sur terre. Il dit agir pour le bien du royaume.

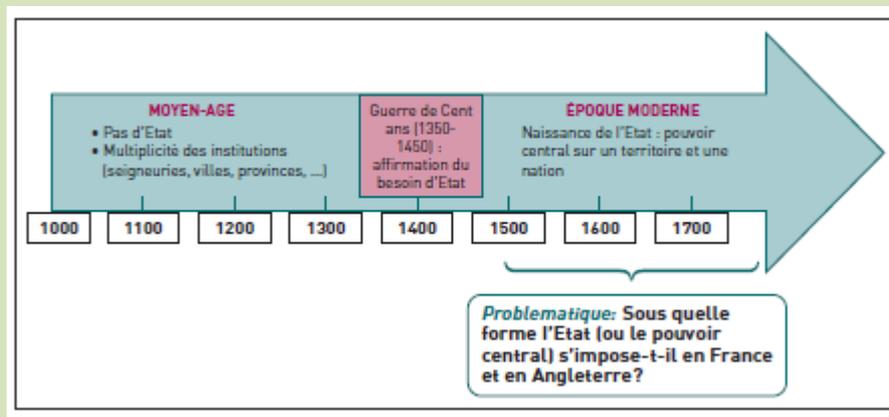
e. Donnez une définition générale de ce qu'est l'État.

L'État est le pouvoir central capable d'imposer ses règles sur un territoire donné et sur la population qui y réside.

f. Après cette analyse, expliquez quelle forme il prend en France, à l'Époque Moderne.

En France, l'État moderne prend la forme d'un pouvoir absolu incarné par le roi. Le roi de France est l'État. Cette idée sera résumée par Bossuet, précepteur des fils de Louis XIV, qui écrit : « le Prince [comprendre le roi], n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public, tout l'État est en lui ». (Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte, V, 4).

Exercice 2 :



I/ LE RENFORCEMENT DU POUVOIR ROYAL

A - De François Ier à Louis XIII : un État organisé

1 - François Ier, « Empereur en son royaume »

Durant le règne de **FRANÇOIS IER (1515-1547)**, la France connaît une longue période paix intérieure. Alors que ses prédécesseurs étaient souvent contestés, ce souverain affirme son autorité :

- Il agrandit le domaine royal (*Bretagne et Auvergne : cf. carte projetée*), qui se confond désormais avec le royaume.
- Il obtient à partir de **1516** (Concordat de Bologne) le contrôle du clergé français (*il nomme les évêques et les abbés*).
- Les **GRANDS du royaume** (membres de la haute-noblesse), moins riches que lui (*alors qu'auparavant nombreux étaient les seigneurs plus riches que le roi*) lui obéissent.

2 - Une administration modernisée

L'administration royale a été mise en place en France au Moyen-âge. Au début de l'époque moderne, son **fonctionnement général** reste globalement le même :

- Le roi est assisté par des **conseils** et des **ministres** dans ses prises de décisions, qui prennent la forme de textes (édits et **ORDONNANCES**).
- Dans tout le pays, des fonctionnaires (ou **OFFICIERS**) sont chargés de l'administration, de la justice et de la levée des impôts (*taille, gabelle, etc.*). Le **nombre croît** : ils sont 6 000 sous François Ier, et 45 000 sous Louis XIII. *Ainsi les rois améliorent la collecte de l'impôt, et donc leur puissance.*

Pour renforcer leur pouvoir, des rois modernisent l'administration de l'État.

B - Louis XIV (1661-1715), roi absolu

Malgré un net renforcement au XVIème siècle, le pouvoir royal n'est pas absolu dans la première moitié **du XVIIème siècle** :

→ Il se heurte à des **contre-pouvoirs** : le **parlement de Paris** (*haute cour de justice*) qui peut faire des remontrances au roi. Ou les **ETATS-GENERAUX**, assemblée composée des représentants des 3 ordres, convoquée en cas de crise, qui peut par exemple s'opposer à un nouvel impôt, etc.

→ Il est affaibli à la fin du XVIème siècle par les **guerres de religion**.

→ Il est partagé. Ainsi le roi Louis XIII nomme le cardinal de **RICHELIEU** premier ministre : de **1624-1642**, c'est lui qui, dans les faits, dirige le pays. Puis dès **1643**, pendant l'enfance de Louis XIV, le pays est essentiellement dirigé par le cardinal **MAZARIN**, premier ministre et favori de la mère du roi. Les choses évoluent toutefois à la mort de MAZARIN, en **1661**.

1 - 1661 : le roi gouverne seul

A partir de 1661, Louis XIV fait aussi construire un immense château, destiné à accroître le pouvoir royal. Comment ?

POINT DE PASSAGE OBLIGATOIRE PAGE 178-179

- Travailler tous les documents de cette double page
- Site web : hatier-clic.fr/19014

2 - Versailles et sa cour : instruments de l'absolutisme

Louis XIV cherche aussi à contrôler les esprits, mettant en place une **véritable propagande royale** :

- Il s'attache les services des meilleurs artistes et écrivains, en les soutenant financièrement.
- Les journaux, les livres ou les pièces de théâtre ne peuvent pas être publiés sans autorisation préalable du roi.

TRANSITION - Tout au long de la période moderne, la monarchie française affirme sa souveraineté en renforçant le pouvoir royal et l'emprise de l'État sur le royaume. Mais pour cela, la monarchie doit aussi lutter contre de nombreuses divisions et oppositions intérieures.